

21 sep 2006 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 21 septembre 2006

Congé de maternité

Grossesses problématiques : une semaine de congé en plus pour la mère, dans la fonction publique aussi

Grossesses problématiques : une semaine de congé en plus pour la mère, dans la fonction publique aussi

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal accordant aux femmes statutaires de la fonction publique fédérale l'extension du congé de maternité d'une semaine (passage de 9 à 10 semaines), pour les cas où la femme a dû prendre, pour raisons médicales liées à la grossesse, l'intégralité des 6 semaines de congé prénatal. Cette règle vaut pour toutes les naissances à partir du 1er septembre 2006. Il s'agit là de l'application aux femmes statutaires des décisions prises lors du Conseil des Ministres extraordinaire d'Ostende, le 20 mars 2004. C'est donc l'ensemble des décisions prise à Ostende qui sont désormais transposées dans la fonction publique. Pour rappel, il s'agit de :- l'extension du congé de maternité en cas de naissance multiple : deux semaines supplémentaires après l'accouchement ;- la prolongation de la durée du congé de maternité d'une durée égale à la durée d'hospitalisation du nouveau-né (au delà des 7 premiers jours d'hospitalisation) ;- l'assouplissement du congé de maternité : au lieu de 7 semaines de congé prénatal suivies de 8 semaines de congé postnatal, les 15 semaines de congés de maternité sont réparties entre 6 semaines de congé prénatal et 9 semaines de congé postnatal ;- l'instauration d'une semaine de congé supplémentaire pour les femmes qui ont du utiliser l'intégralité des 6 semaines de congés prénatal ; La combinaison de ces deux dernières mesures permet donc, sur les deux dernières années, un allongement de la durée minimale garantie du congé de maternité postnatal de 8 semaines à 10 semaines en cas de grossesse problématique. Ainsi, la femme qui a connu une grossesse difficile se voit garantir plus de temps de congé pour soigner et découvrir son enfant. Ces mesures garantissent un meilleur équilibre entre la vie de famille et la vie professionnelle des femmes, pour plus d'égalité entre les femmes et les hommes, dans la fonction publique aussi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe